



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1793

Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction à la Ville de Lyon

Direction Pilotage financier et juridique RH

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1793 - MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A UN LOGEMENT DE FONCTION A LA VILLE DE LYON (DIRECTION PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques issues du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 qui a réformé le régime des concessions de logement, la Ville de Lyon a fixé dans ses délibérations n° 2017/2690 du 16 janvier 2017 et n° 2019/5147 du 18 novembre 2019 la liste des emplois ouvrant droit aux concessions de logement pour nécessité absolue de service (NAS) ou conventions d'occupation précaire avec astreinte (COPA) ainsi que les avantages en nature accessoires liés à l'usage du logement.

Ce présent rapport a pour objet de proposer une mise à jour des emplois de la Ville de Lyon ouvrant droit aux concessions de logement, compte tenu de l'évolution des organisations et des besoins de la municipalité, en particulier suite à la création de la direction de la Sécurité, Tranquillité et Sûreté.

I- Création de la direction de la Sécurité, Tranquillité et Sûreté :

Suite à la création de la Direction Sécurité, Tranquillité, Sûreté, soumise à l'avis du Comité technique du 04 juillet 2022, le poste de Directeur Sécurité, Tranquillité, Sûreté devra bénéficier d'un logement par nécessité absolue de service.

Il est nécessaire que le directeur soit joignable en permanence (sauf congés annuels) tant par les élus que par la direction générale ou ses services et la police nationale afin de prendre les décisions dictées par des circonstances urgentes, en termes de sûreté, sécurité et tranquillité publiques.

II- Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à logement par nécessité absolue de service :

Compte tenu de la nécessité de service évoquée plus haut, il est proposé d'ouvrir droit au logement de fonction à l'emploi de directeur Sécurité, Tranquillité et Sûreté, et en conséquence, mettre à jour l'annexe 1 de la délibération n° 2017/2690 du 16 janvier 2017 portant réforme du régime des concessions de logement.

L'annexe 2 de la délibération susvisée relative aux emplois bénéficiant d'un logement avec convention d'occupation précaire avec astreinte (COPA) reste inchangée.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes ou des permanences dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R 2124-72 et R 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations n° 2017/2690 du 16 janvier 2017 et n° 2019/5147 du 18 novembre 2019 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« Suite à la création de la Direction Sécurité, Tranquillité, Sûreté, soumise à l'avis du Comité technique du **04 juillet 2022**, le poste de Directeur Sécurité, Tranquillité, Sûreté devra bénéficier d'un logement par nécessité absolue de service. »

-au lieu de :

« Suite à la création de la Direction Sécurité, Tranquillité, Sûreté, soumise à l'avis du Comité technique du **24 juin 2022**, le poste de Directeur Sécurité, Tranquillité, Sûreté devra bénéficier d'un logement par nécessité absolue de service. »

DELIBERE

- 1- La mise à jour de l'annexe 1 de la délibération n° 2017/2690 du 16 janvier 2017 listant les emplois susceptibles de bénéficier d'un logement de fonction par nécessité absolue de service est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET